



3767 - Empêcher la grossesse au début du mariage

question

Mon mari ne veut pas que je fasse un enfant et il m'exhorte à avorter dans les toutes premières phases de la grossesse (première semaine après l'arrêt des règles). Que dit l'Islam de cela ? Il dit qu'il assume l'entière responsabilité de l'avortement. Que devrais-je faire devant sa grande insistance sur cette affaire ? Pour le reste, c'est un excellent mari musulman. J'espère que vous me donnerez des directives.

la réponse favorite

Louange à Allah.

La question suivante a été soumise à son éminence Cheikh Muhammad Ibn Sahih al-Outhaymine(Puisse Allah le Préserver) : Est-il interdit d'empêcher la grossesse au début du mariage pour une durée de deux ans avec le consentement des époux et dans le but de s'assurer de la continuité du mariage ? Voici sa réponse: « Cela n'est pas interdit) mais il est préférable de s'en abstenir, d'être optimiste et de penser du bien d'Allah, le Puissant et Majestueux. La rapide naissance de l'enfant pourrait être un facteur de renforcement de la cohésion et une source de quiétude et de joie pour le couple et leurs familles. C'est Allah qui assiste.